

## VILLE DE GONFARON

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 23 MARS 2022

DCM n°08/2

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars, le conseil municipal de la commune de GONFARON s'est réuni en session ordinaire à 17H30, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry BONGIORNO, maire.

**Étaient présents (19) :** Thierry BONGIORNO, Christine TESSON, Mario GROSSO, Sophie BETTENCOURT-AMARANTE, Paul CAIRE, Viviane GASTAUD, Daniel GIORDANO, Céline MARTIN, Christophe CASTELLINO, François BOUÉ, Didier CIRAVEGNA, Antonina SCIORTINO, Jérôme LUPI, Andrée KACHEL, Jean-Claude REHAB-BEKOUCHE, Olga MARGARIA, Isabel RITTIÉ, Jérôme BOLÉA, Patrick JAUME.

**Absents excusés donnant procuration (6) :**

- Jean-Yves ANTON donne procuration à Paul CAIRE
- Marie-Christine GUIOT donne procuration à Christine TESSON
- Brigitte JACQUEY donne procuration à Céline MARTIN
- Alain LERDA donne procuration à Viviane GASTAUD
- Béatrice RAMOUL donne procuration à Sophie BETTENCOURT-AMARANTE
- Patrick VANHAUDENARDE donne procuration à Mario GROSSO

**Absents excusés (2) :** Patricia TREVAL, Ghislaine MARGARIA

**Secrétaire de séance :** Mario GROSSO

*Date de convocation : 14/03/2022*

*Nombre de membres en exercice : 27*

**OBJET : Budget primitif 2022 du service de l'assainissement**

Monsieur le maire expose le budget primitif 2022 du service de l'assainissement selon la présentation brève et synthétique qui est annexée à la présente délibération et sera incluse dans le document budgétaire et publiée sur le site communal.

Il rappelle aussi les grandes lignes du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 27 janvier 2022. Il indique aux conseillers que ces orientations sont reprises pour la plupart dans le budget primitif 2022.

Ce budget s'équilibre comme suit :

|                | DEPENSES     | RECETTES     |
|----------------|--------------|--------------|
| INVESTISSEMENT | 870 343.67 € | 870 343.67 € |
| EXPLOITATION   | 483 534.67 € | 483 534.67 € |

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter le budget primitif 2022 du service de l'assainissement tel qu'il vient d'être présenté,
- De prendre note de la présentation brève et synthétique qui est annexée au budget,
- De voter ce budget au niveau du chapitre pour les deux sections.

*Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme,*

Le Maire  
Thierry BONGIORNO

